

CM 01-01-2017

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 06 janvier à 19 heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis dans la salle des mariages sous la Présidence de Monsieur le Maire Joël Delrue

Etaient présents : M. Delrue, Mme Boché, Mme Lemaître, M. Lemaire, M. Turbant, Mme Alexandre, M. Fourier, Mme Reynaert, M. Fares.

Absents excusés M. Gardon donne pouvoir Mme Reynaert, Mme Feret donne pouvoir à M. Delrue, M. Fauquembergue donne pouvoir à M. Fourier; M. Vandermolen donne pouvoir à M. Lemaire; Mme Castain donne pouvoir à M. Turbant

Absente : Mme Desavoie.

Secrétaire de séance : M. Lemaire

Début de la séance à 19 h 00 suivant l'ordre du jour.

Mr le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour un point supplémentaire d'une décision modificative :

1°) **DM n° 7**

Suite à une modification faite à la demande de la trésorerie pour une échéance d'un emprunt de 2014, il est nécessaire de prendre une décision modificative, et de compléter les budgets comme suit :

Au Compte D1641 + 100 € et au compte D2151 – 100 €

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré, acceptent ces décisions modificatives, 14 voix pour.

2°) **Approbation du Choix de l'architecte pour l'aménagement et l'agrandissement des bâtiments écoles et l'Alsh.**

Le groupe de travail « travaux écoles, Alsh » s'est réuni et à procéder à l'étude des dossiers le 03 Janvier 2017.

La commission d'appel s'est réuni le 5 janvier 2017, le marché de maîtrise d'œuvre ayant été passé sous forme de procédure adaptée, celle-ci n'est pas obligatoire, néanmoins contenu du rôle particulier joué par cette commission et de l'importance du montant de ces marchés, Mr le Maire a trouvé opportun de la consulter.

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré, votent et retiennent la candidature de Brassart Architectes situé à Amiens 25 rue Debray, avec 12 voix pour 1 contre.

Mr Turbant ne prend pas part au vote de par sa qualité d'architecte.

3°) **Proposition d'Amiens-Métropole pour l'installation de « boîtes à lire »:**

Amiens-Métropole propose l'installation de « boîtes à lire » au sein de la commune, les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré, votent 11 voix pour, 2 contre et 1 abstention.

4°) **Organisation des NAP :**

Les effectifs dépassent actuellement 50 élèves, la directrice ne compte plus dans le taux d'encadrement, et nous oblige à recruter un animateur sur le temps des NAP, ce recrutement va engendrer un coût supplémentaire pour la commune dans un contexte budgétaire fort contraint, les membres du Conseil Municipal délibèrent sur le principe de demander une participation financière de 1 € par enfant, par séance, cette mesure sera effective dès les autorisations réglementaires requises, soit 14 voix pour.

5°) **Questions et informations diverses.**

Mr Le Maire a contacté et pris rendez-vous avec l'architecte suite aux dysfonctionnements de la salle polyvalente (chauffage et les toilettes).

Un véhicule est souvent stationné sur le terrain de boule, Mr le Maire contactera le propriétaire.

L'ordre du jour, étant épuisé.

Fin de séance à 21 h 20